

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DSDC	Date	26 septembre 2025
Numéro	25.164	Heure	8h58

Auteur-e(-s) : Alain Rapin

Titre : P+R : une stratégie pour une mobilité durable et accessible dans le canton de Neuchâtel

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Quel développement pour les Park and Ride (P+R) avec une offre de transports publics efficiente et dans quel délai ?

La volonté politique de diminuer le trafic individuel motorisé dans les centres-villes et la fermeture programmée de plusieurs parkings centraux à Neuchâtel, notamment celui des Jeunes-Rives dès janvier 2026, impose une réorganisation de l'accès aux centres urbains. Le transfert modal vers les transports publics est une priorité cantonale, mais il nécessite des infrastructures adaptées.

Développement (commentaire aux questions) :

L'objectif est de faciliter le changement de mode de transport des pendulaires et des visiteurs, d'améliorer l'accessibilité aux centres urbains et de soutenir la transition écologique.

La mobilité dans le canton de Neuchâtel est en pleine mutation. Avec la stratégie « Neuchâtel Mobilité 2030 », le canton vise une complémentarité des modes de transport et une réduction du trafic individuel motorisé. La stratégie cantonale neuchâteloise P+R actuellement en consultation vise à renforcer les transports publics et la mobilité douce en favorisant l'utilisation des parkings relais (P+R) par les pendulaires, afin de réduire la présence de voitures en ville. Cette stratégie est encadrée par le canton et met l'accent sur des mesures telles que l'harmonisation de la tarification des P+R, l'ajout d'installations comme des vélostations et l'implémentation de panneaux à messages variables pour améliorer l'information des usagers. Dans ce contexte, les infrastructures P+R jouent un rôle clé pour accompagner les pendulaires et les visiteurs dans leur transition vers les transports publics.

Actuellement, la Région Neuchâtel Littoral (RNL) dispose de 10 zones P+R totalisant environ 750 places. Toutefois, cette offre reste insuffisante face à la suppression de près de 500 places de stationnement en centre-ville. Le Conseil communal de Neuchâtel lui-même reconnaît que les leviers d'action doivent dépasser l'échelle communale et s'inscrire dans une politique cantonale coordonnée. Par ailleurs, le Plan directeur cantonal des transports publics prévoit une densification du réseau de bus aux horizons 2030 et 2040, avec une amélioration de la qualité de desserte. Il est donc essentiel que les futurs P+R soient intégrés dans cette planification supérieure pour garantir leur efficacité.

Nous souhaitons que le Conseil d'État engage une réflexion sur la stratégie des P+R, en lien avec les projets de mobilité douce et de transports publics, afin de :

- Identifier les emplacements optimaux en périphérie des centres urbains ;
- Définir un calendrier de mise en œuvre cohérent avec les projets d'urbanisme et les plans d'aménagement locaux ;
- Assurer une desserte efficiente vers les centres depuis les P+R.

Cette démarche permettra de répondre aux enjeux d'accessibilité, de qualité de vie, de réduction des émissions et de sécurité, tout en soutenant les objectifs du plan climat cantonal.

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Alain Rapin

Autres signataires (prénom, nom) :

Christophe Peter

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Boris Keller

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Jean Fehlbaum

Francis Krähenbühl	Sloane Studer	
--------------------	---------------	--